

McKenna, Neil

De : Kim, Sabrina
Envoyé : Le lundi 4 mai 2020, 11:17
À : Caron, Zoe
Cc : Stickney, Matt
Objet : TR: Annonce sur l'agriculture – Détails et contexte

Bonjour,

Pour ce qui est d'« accroître la disponibilité de l'EPI dans l'ensemble du secteur », je crois que nous pouvons aller jusqu'à indiquer « nous savons que nos collègues de ce secteur ont besoin d'obtenir plus d'EPI, et une partie du financement que nous annonçons les aidera à couvrir les coûts associés à l'achat de l'EPI » (ce qui correspond à ce que vous avez indiqué dans la brève description et qui est toujours dans l'attente d'une confirmation, si je comprends bien).

Cependant, il faut nous assurer que le ministre Bibeau n'annoncera pas à tout le secteur que nous « augmenterons » leur approvisionnement en EPI en achetant et en distribuant les fournitures pour eux. Je pourrai collaborer avec son équipe des Communications à cet égard une fois que les détails seront réglés.

Si nous en disons trop sur le point n° 5, nous risquons de créer des attentes trop élevées et de nous retrouver responsables d'une tâche que nous ne pouvons pas assumer pour l'instant.

Sabrina Kim
Conseillère en enjeux
Cabinet du premier ministre
613-795-7803

Début du message transféré :

De : "Caron, Zoe" <Zoe.Caron@pmo-cpm.gc.ca>
Date : Le 4 mai 2020, 10:44:34 (HAE)
À : "MacKendrick, Andrew" <Andrew.MacKendrick@pmo-com.gc.ca>, "Kim, Sabrina" <Sabrina.Kim@pmo-com.gc.ca>, "Lund, Parker" <Parkerlund@pnno-cpm.gc.ca>, "Cesvet, Gabrielle" <Gabrielle.Cesvet@pmo-cpm.gc.ca>, "Krizus, Astrid" <Astrid.Krizus@pmo-cpm.gc.ca>, "Troger, Emily" <Emilv.Troger@pmo-cpm.gc.ca>, "Robinson, Johanna" <Johanna.Robinson@pmo-crim.gc.ca>
Cc : "Ahmad, Cameron" <Cameron.Ahmad@pmo-cpm.gc.ca>, "Deagle, Jordan" <Jordan.Deagle@pmo-cpm.gc.ca>, "Surkes, Marci" <Marci.Surkes@pnno-cpbmgc.ca>, "Theis, Rick" <Rick.Theis@pnno-cpm.gc.ca>
Objet : Annonce sur l'agriculture – Détails et contexte

Bonjour, membres de l'équipe des Communications,

Même si les détails de l'annonce sur l'agriculture sont encore en cours de mise au point et que le PM doit toujours en être informé, voici le scénario le plus probable qui pourrait survenir. Ainsi, vous pourrez commencer à rédiger les documents nécessaires :

1. Fournir un financement aux entreprises de transformation d'aliments (77,5 millions de dollars).
2. Débloquer des fonds pour venir en aide aux transformateurs de caille et de porc, et d'autres transformateurs (125 millions de dollars).
3. Acheter des aliments excédentaires et les distribuer aux personnes qui en ont besoin (30 millions de dollars).
4. Augmenter la limite de crédit de la Commission canadienne du lait (de 200 millions de dollars).
5. S'engager à accroître la disponibilité de l'EPI dans l'ensemble du secteur.
6. Exhorter les provinces à considérer les pénuries de main-d'œuvre comme un risque admissible dans le cadre du programme Agri-protection.

Détails ci-dessous.

Zoe

1. Fournir un financement aux entreprises de transformation d'aliments

(77,5 millions de dollars)

Nous avons reporté cette tâche il y a une semaine ou deux.

Les fonds serviront à :

- accroître la disponibilité de l'EPI;
- s'adapter aux protocoles sanitaires;
- garder et nourrir le bétail pendant de longues périodes afin de distancer l'abattage (améliorer la formulation de ce point...);
- moderniser et automatiser les usines de transformation et les installations d'équipement;
- favoriser le respect des mesures d'éloignement physique;
- renforcer les capacités;
- alléger les pressions émergentes liées à la COVID-19.

2. Débloquer les fonds du Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe (125 millions de dollars)

Ces fonds de 125 millions de dollars visent à fournir une aide en cas de catastrophe. Le Cabinet a approuvé les autorisations nécessaires pour que le ministre Bibeau puisse utiliser ces fonds et les affecter au programme Agri-relance. En vertu de ces autorisations, la ministre Bibeau pourra :

- classer la COVID-19 comme une catastrophe exceptionnelle et accéder aux 125 millions de dollars dont dispose actuellement le Programme d'aide aux agriculteurs en cas de catastrophe;
- mettre sur pied deux programmes de retrait (50 millions de dollars pour le bœuf, et 50 millions de dollars pour le porc). Le Canada a fait la même chose pour lutter contre la maladie de la vache folle. Les fonds aideront les transformateurs de bœuf et de porc à gérer les retards dans la transformation de la viande. Ils permettront également de couvrir les coûts

accrus des aliments pour animaux ou les coûts liés à l'euthanasie et à l'élimination des animaux excédentaires;

- accroître la souplesse du programme Agri-relance. En règle générale, le Canada, les provinces et territoires partagent les coûts liés aux mesures de soutien du Programme selon un ratio 60:40. Aux termes des nouvelles autorisations, le Canada pourra fournir sa part de 60 %, sans que la province soit tenue de payer la sienne.
- À confirmer : Nous pourrions également accroître ces fonds, au besoin.
- À confirmer : Ces fonds seront destinés à la fois aux transformateurs ET aux producteurs.

Renseignements généraux au sujet de la transformation du bœuf et du porc, et des répercussions sur les producteurs de bœuf et de porc :

Les entreprises de transformation du bœuf fonctionnent à 45 % de leur capacité, et les entreprises de transformation du porc, à 80 % de leur capacité. Les usines de transformation de la viande ferment leurs portes temporairement ou pour des périodes prolongées, ou elles fonctionnent à capacité réduite en vue de respecter les normes de santé et de sécurité, de protéger les travailleurs et de gérer l'absentéisme. Nous nous attendons à ce que la situation s'aggrave dans les semaines à venir, et celle-ci pourrait entraîner une réduction de la disponibilité des produits et, par le fait même, une augmentation des prix pour les consommateurs.

Les éleveurs de vaches et de porcs ont des animaux en surplus et devront possiblement les abattre bientôt sans cruauté pour réduire leur arriéré (les porcs deviendront trop gros pour les machines de transformation, et, même si les vaches peuvent être gardées plus longtemps, les éleveurs finiront par en arriver à un point où leurs coûts de production deviendront supérieurs à leurs revenus). Les assurances ne couvrent pas cette augmentation de coût, et, dans les provinces où elles la couvrent, les primes sont trop élevées et peu de gens adhèrent aux programmes d'assurances.

3. Acheter des aliments excédentaires et les distribuer aux personnes qui en ont le plus besoin (30 millions de dollars)

Nous lancerons un programme d'achat des aliments excédentaires. Le gouvernement du Canada financera l'achat d'une partie des produits excédentaires (p. ex. les pommes de terre, les produits laitiers et la volaille) en vue de les distribuer directement ou indirectement aux organisations qui viennent en aide aux personnes en situation d'insécurité alimentaire. Ce programme temporaire permettra de gérer les surplus existants, de les redistribuer à ces organisations et d'empêcher le gaspillage de ces produits excédentaires.

Contexte : Les restaurants et les cafés utilisent beaucoup de pommes de terre, de lait et de beurre. Compte tenu du nombre élevé de fermetures, ces aliments sont en surproduction. À l'heure actuelle, le Canada et les États-Unis jettent des millions de litres de lait et enregistrent un surplus de 1,2 million de tonnes de pommes de terre. Il s'agit d'un regrettable gaspillage de nourriture, en plus

d'une perte de revenus pour ces producteurs. Malgré les dons faits aux banques alimentaires, il est impossible de gérer la totalité des aliments excédentaires avec les capacités actuelles. Pour remédier à ce problème, la ministre Bibeau propose les solutions suivantes :

4. Accroître la capacité d'emprunt de la Commission canadienne du lait (de 200 millions de dollars)

L'inclusion de cette stratégie dans l'annonce doit être confirmée en raison de sa nature législative, et nous devons la mettre en place avant de l'annoncer.

Cette initiative permettra de faire passer la marge de crédit de la CCL de 300 à 500 millions de dollars. La CCL dispose de programmes d'entreposage qui aident l'industrie à composer avec les variations de l'offre et de la demande. Elle a acheté du beurre et du fromage afin de réduire la quantité de lait jeté, mais prévoit atteindre son plafond de dépenses au début de juin dans le meilleur des cas.

Nous apporterons des modifications à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* pour accroître la capacité d'emprunt (limite de crédit) de la CCL et nous nous assurerons qu'elles entrent en vigueur à compter de l'année d'exploitation en cours (qui se termine le 31 juillet 2020). Ces modifications permettront à la CCL d'augmenter sa capacité d'acheter et d'entreposer du beurre et du fromage auprès des transformateurs. Ces derniers s'engagent, dans le cadre d'un contrat, à racheter le fromage au même prix à une date ultérieure, lorsqu'ils pourront le mettre en marché.

5. Engagement à accroître la disponibilité de l'EPI dans l'ensemble du secteur

Les détails à cet égard n'ont toujours pas été confirmés, mais il serait possible d'utiliser les 77,5 millions de dollars susmentionnés à cette fin. De plus, nous disposons d'un groupe de travail spécial qui étudie actuellement cette question hautement prioritaire.

6. Exhorter les provinces à considérer les pénuries de main-d'œuvre comme un risque admissible dans le cadre du programme Agri-protection

Il existe une solution en lien avec les autorisations actuelles de la ministre Bibeau, mais celle-ci requiert la signature des provinces. Des discussions sont en cours à ce sujet.

Mesures d'assouplissement du programme Agri-protection pour le secteur de l'horticulture (autorisations actuelles) : Dans le cadre du programme Agri-protection, qui verse des paiements d'assurance-récolte en cas de pertes de production attribuables à un certain nombre de facteurs, les coûts sont actuellement partagés entre les FPT selon un ratio de 60:40. Étant donné que les provinces administrent le programme Agri-protection, la ministre Bibeau propose que le gouvernement fédéral demande aux provinces de considérer le manque de main-d'œuvre comme un risque admissible, sur une base ponctuelle pour la récolte de cette année.